

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h01.

CA22 26 0052

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2022

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2022, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA22 26 0053

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022, à 19 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022, à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 – Point d'information

Le point d'information débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 22.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 22 et se termine à 20 h 3.

CA22 26 0054

Approuver cinq conventions avec les organismes ci-après désignés et le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la période du 8 avril 2022 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 71 550 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver les cinq conventions à intervenir avec les organismes mentionnés ci-bas, établissant les modalités et conditions de versement de leur contribution financière respective;

Organisme	Projet	Période	Montant
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	Coin de l'Est (GSS 6734)	2022-2023	14 600 \$
Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite	La Tablee de Jeannette (GSS 6677)	2022-2023	16 284 \$
Oasis des enfants de Rosemont	Magasin Partage de la rentrée scolaire (GSS 6665)	2022	6 650 \$
Projet collectif en inclusion à Montréal	Le Libre Espace (GSS 6674)	2022-2023	24 050 \$
Lettres en main	Les technologies, Branchez-nous! Un projet d'inclusion numérique (GSS 6671)	2022-2023	9 966 \$
		GRAND TOTAL	71 550 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du

développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant la somme de 71 550 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1223653001

CA22 26 0055

Approuver une convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec » pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les ICI assimilables dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer un montant d'honoraires pour une somme maximale de 99 339,27 \$ (Contrat 22-025-SG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le projet de convention de services avec l'organisme « Nature-Action Québec », pour des services professionnels d'identifications des besoins, de sensibilisation et d'éducation à la collecte des résidus alimentaires auprès des citoyens des 9 logements et plus et des ICI;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'octroyer le contrat à cet effet à l'organisme « Nature-Action Québec », pour un montant maximal de 99 339,27 \$. Le montant sera versé selon les conditions prévues à la convention de services;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises entourant les services visés par la convention de services et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1229370001

CA22 26 0056

Approuver deux conventions de contribution financière avec les organismes « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » et « Trajet inc. » pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et

du Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine 2022 (Contrat 22-017-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver les conventions de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes suivants, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'accorder un soutien financier pour un montant total de 63 780 \$ aux organismes désignés ci-dessous, pour les périodes et les montants indiqués;

Organismes	Contributions 2022	
	Programme de prévention en sécurité urbaine - Arrondissement	Programme action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine - SDIS
Trajet Inc.	0 \$	18 880 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue	15 050 \$	29 850 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1228954002

CA22 26 0057

Résilier à compter du 1er juillet 2022 la convention de services d'accueil général et de surveillance du centre Masson 2021-2023 intervenue avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », adoptée par résolution CA20 260294 le 7 décembre 2020 (Contrat RPPS20-09102-GG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De résilier, à compter du 1er juillet 2022, la convention de services d'accueil général et de surveillance du centre Masson 2021-2023 intervenue avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », adopté le 7 décembre 2020 par résolution du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (CA20 260294).

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1203653009

CA22 26 0058

Augmenter le budget de contingences de 7 515,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières dans le cadre du contrat accordé à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » (résolution CA20 26 0299)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'augmenter le budget de contingences de 7 515,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de resurfaçage du pavage de la cour de voirie des Carrières dans le cadre du contrat accordé à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » (résolution CA20 26 0299), majorant ainsi le montant total du budget de contingences de 21 394,55 \$ à 28 909,72 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1203271004

CA22 26 0059

Autoriser une dépense totale de 71 159,41 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 576 heures avec une option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPA22-01008-OP / 22-19198 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 71 159,41 \$ taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 71 159,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 22-19198 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1227573002

CA22 26 0060

Autoriser une dépense totale de 132 637,46 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) » pour le service d'inspection et enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de 12 mois - Appel d'offres public numéro RPPS20-01004-OP / 20-18058

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 132 637,46 \$, taxes incluses, pour le service d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé;

De prolonger le contrat octroyé en 2020 à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) », à cette fin (contrat numéro RPPS20-01004-OP / appel d'offres public numéro 20-18058);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1227282004

CA22 26 0061

Autoriser une dépense totale de 105 462,20 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Ramcor Construction inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion-citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires - Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 1 et 5)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 105 462,20 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des trottoirs;

D'accorder à « Ramcor Construction Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 105 462,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 1 et 5);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1227282005

CA22 26 0062

Autoriser une dépense totale de 209 442,84 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires - Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 2, 3, 4, 6 et 7)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 209 442,84 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des trottoirs;

D'accorder à « Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 209 442,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lots 2, 3, 4, 6 et 7);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1227282006

CA22 26 0063

Autoriser une dépense totale de 64 500,98 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Balai Le Permanent inc. » pour les services de nettoyage printanier des trottoirs, rues et location d'un camion citerne avec opérateur de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires - Appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lot 8)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 64 500,98 \$, taxes incluses, pour la location d'un camion-citerne avec opérateur;

D'accorder à « Balai Le Permanent inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 64 500,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA22-01006-OP / 22-19165 (9 soumissionnaires) (lot 8);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1227282007

CA22 26 0064

Autoriser une dépense totale de 162 845,99 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Techvac Environnement inc. », pour les services de nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'année 2022 et 2023 sans option de renouvellement - Appel d'offres public numéro 22-030-TP / 21-19016 lot 2 (7 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 162 845,99 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Techvac Environnement inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 162 845,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 21-19016 lot 2 / 22-030-TP (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1229390001

CA22 26 0065

Ratifier une dépense additionnelle de 650,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à « USD Global inc. » - Appel d'offres sur invitation numéro 20-18546 / RPPA20-11134-OI (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 650,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de livraison, le remplacement et l'entreposage de bacs roulants dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, conformément à la résolution CA21 26 0006 du 1er février 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1207911006

CA22 26 0066

Accorder un contrat au montant de 1 998 308,22 \$ taxes incluses à « 9030-5814 Québec inc (Spectralite/SignoPlus) » pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation, conformes aux normes du ministère des Transports du Québec, pour 36 mois - avec 2 options de renouvellement de 12 mois - Appel d'offres public numéro 22-016-AP / 22-19215 (1 soumissionnaire) - Autoriser une dépense de 300 000 \$, taxes incluses

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accorder un contrat au montant de 1 998 308,22 \$, taxes incluses, à « 9030-5814 Québec Inc (Spectralite/SignoPlus) », pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation, conformes aux normes du ministère des Transports du Québec, pour trente-six (36) mois - avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro 22-016-AP / 22-19215 (1 soumissionnaire);

D'autoriser une première dépense totale de 300 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1229074002

CA22 26 0067

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 janvier au 25 février 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2022 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 29 janvier au 25 février 2022 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2022, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1220717004

CA22 26 0068

Autoriser un virement de crédits de 160 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rue Masson et St-Zotique - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 115 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour le financement des aménagements temporaires sur le domaine public sur la rue Masson;

D'autoriser un virement de crédits de 45 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement du projet d'aménagements temporaires sur le domaine public sur la rue Saint-Zotique;

D'édicter l'ordonnance 2021-26-008, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public*, afin de permettre la consommation de boissons alcooliques à l'occasion d'un repas, sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre des événements Saint-Zotique Conviviale et Promenade Masson;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1228954004

CA22 26 0069

Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Course des Vikings », « Angus! Tragi-comédie rosemontoise », « Célébration Fillactive », « Journée jeunesse », « Course des femmes Aimez-vous 2022 », « Vente trottoir commerciale et animations boul. Saint-Laurent », « Défi YMCA », « Marché Masson », « Ciné-parc Dante », « Amarkkalam », « ItalfestMtl » et la « Marche du rein de Montréal »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2022-26-009 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2022-26-010 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2022-26-011 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2022-26-012 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1228954003

CA22 26 0070

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (2022) (RCA-164) afin de modifier les tarifs relatifs aux permis de cafés-terrasses et à l'occupation du domaine public aux fins d'aménagement des cafés-terrasses

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS, Josefina BLANCO, Dominique OLLIVIER et Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 85 du *Règlement sur les tarifs (2022)* (RCA-164), l'ordonnance numéro 2022-26-013, afin de modifier les tarifs applicables aux permis de cafés-terrasses et à l'occupation du domaine public aux fins d'aménagement des cafés-terrasses.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1222614001

CA22 26 0071

Donner avis de motion et déposer un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2022) » afin d'apporter une correction

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2022) » (RCA-164-1) » afin d'apporter une correction, et dépose un projet de règlement.

40.03 1220284003

CA22 26 0072

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de réduire à 10 km/h la limite de vitesse permise dans les ruelles et de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin de réduire à 10 km/h la limite de vitesse permise dans les ruelles et de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules, et dépose un projet de règlement.

40.04 1220284002

CA22 26 0073

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant un débit de boissons alcooliques au 5425, rue Chapleau

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le premier projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété située au 5425, rue Chapleau (lot 1 586 078) :

a) L'occupation d'une partie du bâtiment identifié à l'annexe « A » du sommaire décisionnel par un débit de boissons alcooliques.

2° D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

a) Le débit de boissons alcooliques doit demeurer un usage accessoire à l'usage de la distillerie qui opère dans le même bâtiment;

b) Le débit de boissons alcooliques doit être aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment;

c) L'aire de plancher du débit de boissons alcooliques doit occuper une superficie maximale de 86 m² (925 pi²).

3° D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 1° à une révision architecturale, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de Rosemont–La Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

a) Chercher à être accessible universellement;

b) Contribuer au rehaussement de la qualité du cadre bâti du secteur;

c) Contribuer à la création d'un environnement convivial, attrayant et sécuritaire.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

5° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1228695001

CA22 26 0074

Demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel, de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS et Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De demander au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à modifier les limites de vitesse à 40 km/h pour le boulevard Saint-Michel, de la limite nord de l'arrondissement jusqu'au boulevard Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1222614002

CA22 26 0075

Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2021

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1220717003

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 48

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2022.